L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 75, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI, 29 SEPTEMBRE 1883.

Spectacles, Bals, &c

L'Académie de Musique
DE BIDWELL.

Une semaine commençant DIMANCHE 16 sept.

Matinées musicales.

Le succès du jour,

La Troupe de drame de PALMER et ULMER avec

Miss Lizzie May Ulmer

Dans le célèbre drame

"49"

Dimanche 23 sept.—La Troupe de Comédie Acme de FRANK EVANS dans le SILENT MAN.
16 sept—

COMPLIMENTAIRE

DIX-HUITIÈME ANNIVERSAIRE
—DE—
L'Association de Bienfaisance des Commis.

Soirée dansante, Concert et Grand Feu d'Artifice.

FORT ESPAGNOL,

Mercredi, 19 septembre 1883.

Des invitations s'obtiendront de tout membre de l'Association ou de M. J. C. SMITH, 22 rue St-Charles.
13 sept—6f

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL

Vingt-neuvième état annuel.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant l'année se terminant le 31 mai 1883, les primes non-acquises de l'année précédente y comprises:
Risques de feu.....$248,848 76
Risques sur les mers.....22,022 70
Risques sur les rivières.....22,912 63

Total des primes.....$293,784 12
Moins les primes non-échues.....75,281 00

Primes nettes, échues le 31 mai 1883.....$218,503 12

Pertes payées:
Sur risques de feu.....$56,527 62
Sur risques maritimes.....13,201 25
Sur risques de rivières.....4,495 50
Taxes et dépenses.....
Moins l'intérêt.....26,164 16
Remboursements et primes remboursées.....16,100 26

$116,488 79

Profit.....$102,014 33

La Compagnie possède l'actif suivant

Immeubles	244,820 53
Actions de banques, chemins de fer et autres actions	61,333 78
Billets garantis par hypothèque et autrement	149,320 00
Billets à recevoir	81,098 58
Primes en voie de collection	36,450 06
Actions du Vallette Dry Dock Co.	11,362 50
Actions du New Orleans Water-works Co	19,600 00
Bons Canonnières de la Louisiane	5,426 25
Mandats sur la ville (City Time)	2,080 00
Jugement sur billets hypothécaires	4,335 00
Argent en caisse	82,579 62
	5688,334 49

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, }
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. }

Signé et assermenté devant moi ce 11me jour de juin 1883.

JAMES FAREY, notaire.

A une réunion du Conseil, de Direction tenue ce 11me jour de juin 1883, il a été résolu de déclarer, en plus de dividende intérêt de Dix pour cent déjà payé aux actionnaires, un nouveau dividende de VINGT-DEUX POUR CENT, sur les primes nettes participantes acquises durant l'année expirée le 31 mai 1883, payable le troisième LUNDI de mois de juillet prochain.

DIRECTEURS

P. MASPERO,	JNO. B. LALLANDE,
M. W. SMITH,	J. J. FERNANDEZ,
D. FATJO,	PAUL FOURCHY,
EDWARD TOBY,	D. A. CHAFFRAIX,
B. W. TAYLOR,	CHAS. LAFFITTE,
Jos. A. SHAKESPEAR.	

12juin—

LES HOMMES et les femmes de chez une des maladies qui affectent le corps humain à une cause spéciale et distincte et qui chacune exige, pour amener la guérison, un mode de traitement différent. Aucun moment de réflexion pour se convaincre que tous les remèdes appropriés que l'on recommande au public soumis gratuitement en vain les maux les plus désespérés sont absolument aucune valeur et doivent entrer dans la catégorie des "humbugs".

LES PAUVRES GENS, pour qui le moyen, et même les personnes qui sont à l'aise, ont recours à des médecins ordinaires, sont arbitrairement que leur demandent les médecins. C'est pour eux le lourd fardeau. Le contentement aussi rejeter à être adquérir un traitement qui coûte la moitié ou moins que les autres, et qu'ils ont leur argent pour des jouissances. Pour remédier à cet état de choses on offre aux malades **Wheeler's No 93 Cure Remedies**, il n'a un remède pour chaque maladie, car nous ne prétendons pas avec la même médecine guérir toute une maladie. Comme la valeur de ces remèdes a été établie par le temps, nous sommes prêts à rembourser l'argent à tous ceux qui ne les trouveront pas produit la guérison. Ils ne composent exclusivement de principes végétaux, ne jouissent jamais faire de mal, et guérissent infailliblement les maladies pour lesquelles ils sont prescrits.

LE RHUMATISME, la goutte, la sciatique et la névralgie se guérissent infailliblement par l'usage de **"Wheeler's No 94 Rheumatic Remedy."** Dans les cas nouveaux ces deux qui existent **depuis longtemps** quelque adoucissement et quelque douloureux qu'ils soient, ne seulement nous soulageons, mais nous guérissons positivement d'une manière permanente. Nous ne rembourserons pas, nous remboursons l'argent de ceux qui n'ont rien perdu et nous n'en a jamais réclamé de vue souffrance. Le prix de **"Wheeler's No 94 Rheumatic Remedy"** est de 50 cts, seulement on peut obtenir chez les pharmaciens de toutes les parties de France, et l'argent nous est envoyé. Nous prenons des timbres de poste.

LES FEMMES MALADES. Beaucoup de femmes douées par la nature d'une noble figure, de formes irréprochables, d'un tout admirable, des plus belles qualités physiques et morales deviennent veilles et ridées avant la fraîcheur de la jeunesse de la santé et le brillant du regard, éprouvant une langueur mortelle et une irritation nerveuse qui leur rend la vie insupportable. Cet état est causé par les affections spéciales aux femmes et que leur modestie les porte à dissimuler. Lecteur, réfléchissez bien à ce que vous vous devez, ce que vous devez aussi à votre famille et à Dieu; vous êtes tenue de votre guérir et de recouvrer la santé qui est le don de ciel. **"Wheeler's No 96 Prescriptions"** sont agréables à prendre, ne renferment rien de nuisible et, quels que soient l'âge et la condition de la malade, ne produisent jamais de mauvais effets; ils guérissent sûrement les affections auxquelles les femmes sont sujettes. Si la maladie ne guérit pas, vos argent lui sera remboursé. Si vous avez un doute jaune, un mal de tête dont on ne connaît pas la cause, des douleurs au dos, une suppression de menstrues, des irrégularités quelconques accompagnées d'un manque de force, d'irritabilité nerveuse, d'hystérie, etc., vous vous rétablirez **en prenant "Wheeler's No 96 Prescriptions"**. Si vous éprouvez une sensation de **chaleur et des palpitations** dans le dos, si vous perdez son sommeil, si vous avez la langue verte, si vous avez des pertes blanches, une sensation de brûlure en urinant, si vous découvrez un dépôt **rougeâtre** ou blanc dans votre urine, si vous avez la peau chaude et sèche, **"Wheeler's No 96, Prescriptions "C"**, vous soulagera d'une manière permanente. **"Wheeler's No 96 Prescriptions "B"** et **"C"** coûtent 50 cts chacune, on ne les procure chez les pharmaciens ou par la malle et l'argent nous est envoyé. Nous prenons des timbres.

CATARRHE. Il est inutile de décrire maladie qui affecte le système de tant de malheureux des deux sexes, vieux et jeunes, lesquels souffrent de sécrétions empoisonnées de la gorge et d'écoulements nasaux mêlés de mucus, leur haleine devient fétide, ils se sentent envahis par une faiblesse et une langueur mortelles. Si on ne surmonte pas à arrayer la maladie, ils perdent le goût, la voix l'acuité de la vue, la mémoire et l'ouïe et marchent à une mort prématurée. Des recherches faites en Amérique, en Europe et dans l'Orient ont servi **"Wheeler's No 98 Catarrh Relief and cure for catarrh"**, remède qui ne renferme aucun principe dangereux. Argent remboursé si tous les cas signés ou chroniques ne sont pas guéris. Prix, $1. chez les pharmaciens ou les nombreux.

Wheeler's No 96 Cure for Kidney and Liver Trouble" guérit la faiblesse et le mal de reins, l'inflammation des reins ou de foie. Prix $1.

"Wheeler's Vegetable Tonic" sont le seul remède qui guérisse la constipation, recommandé quand à l'instant à une action naturelle, sans employer du purge et sans dévier. Prix, 25 cts chez les pharmaciens ou par la malle.

"Wheeler's Nervine Tonic", pour la tout connu mort, la perte de vigueur virile la langueur, la faiblesse ou la fatigue du cerveau, est sans pareil. Prix, 25 cts.

NOUS GARANTISSONS que la guérison dans tous les cas ou nous remboursons l'argent. Nous mettons ne pris pour ces remèdes au nom d'un vaguiens de prix demandé par d'autres pour des remèdes que vous prenez au hasard, et nous sollicitons spécialement l'entreprise des personnes qui ont essayé d'autres remèdes sans avoir obtenu de résultat ou qui ont payé des sommes de médecins sans avoir été guéries par eux.

COMMENT OBTENIR ces remèdes? Demandez-les à votre pharmacien. S'il ne les a pas écrivez aux propriétaires en leur ou envoyant le prix en argent ou en timbres-poste; ils vous seront expédiés immédiatement franc, par la malle. Un milliers de correspondance S'a dresser tous Baltimore à

L. E. WHEELER & Co.,
No 96 W. Eshleman Street,
Baltimore, Md.

31août 1m—Mer&V Vac

Mme HONORÉ, sage-femme, a un bureau pour dames, 140 St Louis et 101 Bourgogne et recommande pour toutes les maladies de la femme et comme accoucheuse. Succès dans sa profession exercée pour toutes les maladies, telle que celles de la matrice, descentes, fluides blancs, etc. Elle voit chez elle ou va chez les dames en ville ou campagne. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, tous les soins nécessaires et à des prix en rapport avec la bourse. Visites à toute heure. Discrétion assurée.
16 déc—1 an

Hôtels, Sources etc.

HOTEL DE L'EUROPE
A BILOXI.

M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés.
1er mai—4m

BLADON SPRINGS.

L'Hôtel sera ouvert aux voyageurs le 1er Juin 1883.

DES bateaux à vapeur portant la malle des Etats-Unis partent de Mobile en destination de Bladon Springs, tous les Mardis et Samedis, à 5 heures P. M. Malle quotidienne entre les courriers et tel par voie de Buckatunna. Les eaux de ces sources célèbres sont sans rivales pour la cure du Rhumatisme, de la Diarrhée chronique, de la Diabète, de la maladie de Bright et de toutes autres maladies des reins, le scrofule, les affections cutanées, l'alcoolisme, et les maladies de femme. Prix $10 par semaine; $35 par mois de quatre semaines. Pour des circulaires descriptives donnant une analyse des eaux, etc. s'adresser à

J. CONNER & CIE.,
Sources de Bladon, comté Choctaw, Ala.

Billet pour les sources, aller et retour, bonne pour jusqu'à ce qu'il en soit fait usage, $14.55.
Pour plus amples informations, s'adresser à
I. L. LYONS, coin Camp et Gravier;
CHARLES BALLEJO, coin Jackson et Dauphin—3m—Dim Mar&su 8s. Charles.

1848. 1848

Importateur du Galvanisme,

C. ROUYER,

Au coin des rues Chartres et Conti, N. O

J'invite toutes les personnes qui veulent profiter de l'occasion d'un bon marché exceptionnel, à visiter mon grand assortiment de marchandises entièrement nouvelles que je viens de ramasser à Europe et des premières manufactures du Nord, qui consiste en un choix des plus variés et des plus complets en dessins nouveaux, tels que: Bijoux de toute sorte, montres, pendules, lunettes et pince-nez de toutes espèces, concaves et concaves, orfèvrerie d'argent et plaquée, service à de tables complets, couverts à thé, de soutenant, etc., etc. Articles pour restaurants, hôtels et cafés, le tout garanti être garanti. Articles d'Eglise en or, en argent et en plaqué.

Comme par le passé je m'occuperai de toutes réparations de montres, pendules, bijoux, orfèvrerie, etc., etc.

Sûreté sûre de tous objets: Achat de diamants, vieux et argent.

Spécialité pour la location des services de table, pour dîners, soirées, mariages, etc.

Pose et échange de verre de lunettes et pince-nez à prix excessivement réduit.

15b—6dc—DMarJ

MaraisStreetSteam Brewery

H. F. STURCKEN,

80, 82, 84 et 86 RUE MARAIS,
Entre Conti et St.-Louis.

Alph. WALZ,

FABRICANT DU CÉLÈBRE
MALAKOFF BITTER,
94 et 96 rue Conti, Nouvelle-Orléans
Succursale à Paris
[1mai 9—Dim.M

Proclamation de la Quarantaine.

BUREAU DE SANTÉ,
De l'Etat de la Louisiane. }

ATTENDU que la fièvre jaune sévit sous les ports de Matamoras, Tampico, Tuxpan, Vera-Cruz et tous les ports de l'Ile de Cuba, Haïti ou Saint Domingue, Porto Rico, la Jamaïque, les ports brésiliens, Rio Janeiro et Pernambuco, et

Attendu qu'aucun système de quarantaine n'est en vigueur pour prévenir la propagation de dans aux ports ennemis, plusieurs comités et villages desquels ont tous les jours des communications de toutes les heures avec lesdits ports infectés, exposant ainsi à une contagion nommentanée, ces ports, ces comtés et ces villages, si la maladie ne s'y est pas déjà déclarée; et

Attendu que plusieurs navires des dits districts de comté infectés sont en ce moment à proximité de la côte du Mississippi et de la station de quarantaine du Mississippi; et

Attendu que la fièvre jaune actuelle sévit maintenant dans les dites parties de l'Amérique, que des rapports nous apprennent qu'elle s'étend vers les ports européens, et que la contagion pourrait fort bien nous atteindre par les navires qui nous arrivent de ces ports et

Attendu que la section 4me de l'acte de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 18 mars 1858, la section 1ère de l'acte du 24 mars 1876 et la section 1ère du 2e avril 1877, donnent au Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane et aux officiers, l'autorité, en cas de menace de invasion, de la proclamation de quarantaine et de la faire mettre en vigueur contre tous ports auxquels ces nommés dans la proclamation de Son Excellence le Gouverneur de la Louisiane le dit Bureau lance la présente sa proclamation de quarantaine, qui prendra effet à partir de cette date, contre tous les bâtis, et comités voyageant les ports Mexicains, Matamoras, Tampico, Tuxpan, Vera-Cruz et Minatitlan, les ports brésiliens, Rio Janeiro, Bahia et Pernambuco et les ports avec lesquels ces dits ports infectés ont des communications et contre lesquels il n'est pas de quarantaine.

Les navires venant de ces ports seront détenus **dix jours**, fumigués, nettoyés, comme les navires venant des ports infectés de charité.

Aussi, tous navires, toutes personnes ayant été en communication ou en contact avec les navires, leurs équipages, leurs passagers, stationnés à la quarantaine de l'Ile aux Vaisseaux, à un endroit qui longue de la côte du Mississippi ou à l'une des stations de quarantaine d'intérêt pas en Louisiane, à moins qu'ils aient subi une détention de dix jours à la station dans laquelle ils proviennent, et qu'ils y aient été fumigués et désinfectés.

Les navires en régnera la fièvre jaune on le choléra asiatique, arrivant à des stations de quarantaine, que les maladies se soient déclarées avant leurs départ, pendant leurs voyages ou pendant leur arrêt à la station de quarantaine, n'auront pas le droit, en aucun cas, d'entrer dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Tous les convois de chemin de fer transportant des voyageurs ou des marchandises à la Nouvelle-Orléans seront requis de s'arrêter aux stations de quarantaine établies sur les routes respectives le temps voulu pour qu'il y soit fait une inspection rigoureuse et des règlements sanitaires établis par le Bureau de Santé pour être adoptés.

Les officiers aux diverses sections de Quarantaine, sont chargés de mettre rigoureusement en vigueur cette proclamation, et prises d'exercer la plus scrupuleuse vigilance pour qu'on s'y conforme. Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane aura recours aux moyens les plus sommaires dont l'arsenal de ses fonctions, et le refus de recevoir deudite profits échoie aux sauvés, ainsi qu'il se sa donne l'explication plus bas.

Si En outre de l'escompte comptant qu'il est d'usage d'accorder, la Compagnie distribuera, à la fin de chaque année fiscale,

CINQUANTE (50) POUR CENT

de ses profits nets "pro rata" parmi TOUS ceux qui, sur le montant des primes actuellement assurés 2m nov—6mD

JOSEPH JONES, M. D.,
Président du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane.

Copie exacte.
S. S. HERRICK, M. D.,
Secrétaire.

26 juil—26 29 août 1

Proclamation deQuarantaine additionnelle.

DÉPARTEMENT DE L'EXTÉRIEUR. }
Etat de la Louisiane. }

ATTENDU qu'à une réunion du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane tenue en la ville de la Nouvelle Orléans, le 23me jour de juillet 1883, la résolution suivante a été adoptée:

Résolu que le gouverneur de la Louisiane soit requis de lancer une proclamation interdisant toute communication avec les ports infectés par la fièvre jaune, savoir: Vera-Cruz, Ile de Jamaïque, la Havane ou tous autres ports qui pourraient le devenir, et qu'il soit requis de faire quitter les eaux de l'Etat tous les navires infectés, tenant qu'il en fait la recommandation dans sa lettre au Bureau, à la date du 20 courant.

Donc, dès maintenant, le SAMUEL D. McENERY, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, en vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la loi, et conformément à la résolution qui précède, ordonne que tout navire infecté de fièvre jaune, actuellement détenu à la station quarantenaire du Mississippi, n'ait pas de cesse dans le plus bref délai.....; et, de plus, j'ordonne que l'entrée des eaux de l'Etat de la Louisiane soit interdite à tout navire venant des ports susnommés ou des ports qui pourraient devenir infectés de fièvre jaune. Les officiers de la station de quarantaine sont surtout chargés du soin de faire mettre rigoureusement en vigueur cette proclamation, et le Bureau de Santé est requis d'en punir vigoureusement toute violation.

Fait sous mon signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton-Rouge, ce 24me jour de juillet A. D. 1883.

Par le Gouverneur,

S. D. McENERY.
(Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARNOUD, sous secrétaire d'Etat.
27juil—

Dr. J. B. Perez,

Médecin et Chirurgien,

D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des

ORGANES GENITO-URINAIRES

et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DÉBILITÉ PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, la catarrhe de la vessie, les écoulements de la garnitorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traités sans l'use à du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétablissement de l'ordre guéri par un simple mécanisme, sans d'aucune. Les maladies de femmes si irrégularités de l'or. guérissent promptement. La Female Regulating Elixir du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau.

No 6 rue South Rampart.

9 mars—82— 1 an

Liste officielle des lettres étrangères non réclamées à la Poste de la Nouvelle-Orléans pour la semaine finissant samedi, 15 septembre 1883.

Calliocia Bridgone	Pistic Leon
Cavana Gix	Regnes Dom
Cabrugas F	Rob se Jose
Cadevall Juan P	Rolland Mr care of
Casillas J T	Ch veller & Co
De Leonardon Fil Mina E	Russell M M
Duclos F	Schiffman A
Daley W J	Shaeger Geo
Gordeani F	Sessine Pietro
Gibert Geo	Spitzi ortotor Wm
Hesston E B	Tou ede Maurice
Ivanovich A M	Talcester Max Earl
Jaffre M	Tobi ne Pierre
Morlani Guis	Tiesata Reg
Mesano P	Thousand Fabr
North Jas	Vidma ros Jos de for
Perdon J R 2	Mre L Joubert
Pahalovich Ant	Wabrabin John

V. B. MERCHANT,
Maître de Poste

NLLE-ORLEANS, 1er AOUT 1883.

AU PUBLIC!

Renseignez-vous vous-mêmes.

Le Directeur-général des Postes ayant avancé, au sujet de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, des assertions malveillantes et fausses, nous croyons devoir soumettre au public des faits pour prouver l'inexactitude de sa déclaration que la fraude présidé à nos opérations.

Montant des lots payés par la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, du 1er janvier 1879 à ce jour:

Payé à la Southern Express Co., Nlle-Orléans, T. M. Wescott, directeur	$1'366,300
Payé à la Louisiana National Bank, Jos. H. Oglesby, Président	462,900
Payé à la State National Bank, S. H. Kennedy, Président	125,100
Payé à la New Orleans National Bank A. Baldwin, Président	58,550
Payé à la Union National Bank, S. Chalaron, Caissier	64,450
Payé à la Banque des Citoyens, E. L. Carrière, Président	57,000
Payé à la Germania National Bank, Jules Cassard, Président	30,000
Payé à la Hibernia National Bank, Chas. Fairfey, Caissier	27,000
Payé à la Banque du Canal, Ed. Toby, Caissier	13,150
Payé à la Mutual National Bank, Jos Mitchel, Caissier	8,200
Total payé comme ci-dessus	$2,253,650
Payé en somme au dessous de $1,000 aux différents bureaux de la Compagnie dans tous les Etats-Unis	2,627,410
Total payé par nous	$4,881,060

On peut s'assurer de la parfaite exactitude des faits que nous avançons en se référant aux officiers des institutions ci-dessus, et pour ce qui est de la légalité et du caractère de notre Compagnie, on peut s'adresser au maire et aux fonctionnaires de la ville de la Nlle-Orléans, jaloux qu'aux autorités de l'Etat de la Louisiane et à celles des Etats-Unis en Louisiane. Nous prétendons respecter la loi et faire preuve d'honnêteté et d'exactitude dans tou es nos transactions, et ne le céder, sous ce rapport, à aucune administration de ce pays. Notre position est connue de tous ceux qui ont voulu s'en rendre compte, et nos actions se vendent depuis des années au "Board of Brokers." Elles sont entre les mains de pauvres de nos citoyens les plus connus et les plus estimables.

ATHÉNÉE LOUISIANAIS.

CONCOURS LITTÉRAIRE DE 1883

L'Athénée, réuni en séance spéciale, le 29 juin, a adopté les dispositions suivantes pour le concours de 1883:

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 1er juillet 1883, jusqu'au 15 février 1884 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février; il seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, et seulement sur le recto et les lignes; ils ne devront pas dépasser 20 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Il est laissé à la discrétion du "comité d'examen" d'ouvrir les lettres des candidats qui auront mérité les médailles, pour s'assurer s'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenables

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu ou obtiendra la médaille ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes:
MARI DE FEMME, SA VIE, SES OUVRAGES.
Pour les hommes:
PROGRÈS ET MISÈRE.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER
P. O. Box 3246.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances a Croissant.

(CRESCENT INSURANCE)
67 et 69, rue du Camp
NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1846 —Etor ganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$600.000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéances fixées de gré à gré, émises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN.....Président.
CHAS. H. DOLSEN.....Vice-Président.
CHAS. E. RICE.....Secrétaire.

Directeurs

Samuel H. Kennedy	F. W. Mcrimer,
N. Ector Meyer,	Joseph Bowling,
W. B. Conger,	S. Hernsheim,
George T. Soulell,	Edward Wells,
C. Moulton,	J. J. Reiss,
Charles Newman,	Louis Prados,
U. Martinoni,	Harry Hawk,
Leon Dalder,	A. H. Sherwood,
Charles H. Dolsen	Sigmund Katz,
Reuben G. Rush,	N. D. Wallace,
John Calder,	E. F. W. Rusbens,
S. O. Osmers,	Wm Gaehr,
W. J. Foster,	John D. Fisher,
M. J. Cahill,	J. F. Ewing.
Wm. E. Lynns.	

Voir nos signatures dans le Louisiane, le Temps, le Mississippi et l'Arkansas
Oct182—1an vac

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU SUD

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

(Southern Insurance Company of New Orleans.)

Bureau, 31 rue du Camp,
Entre Commune et Gravier.

CAPITAL - - - - - $300,000

ERNEST MUTTENBERGER.....Président.
H. GALLY.....Vice-Président
SCOTT McGEHEE.....Secrétaire

DIRECTEURS:

Emile L. Carrière,	Louis Bush,
J. Gildroie,	G. F. Harrison,
B. F. Chambers,	D. Fatjo,
Gilbert H. Green,	H. E. Rhorpen
M. Bauchereau,	J. A. Dufilho,
J. A. Lafaye,	J. H. Menge,
John T. Moore, jr.	P. A. C. Hillermi
Adolph Meyer,	Geo. H. Dunn
E. L. Forstall,	V. G. Kraet,
Joseph David	Hermann Baer,
J. A. Vaught,	B. Beltran,
L. Lassagne,	Henry Lehman
Thos J. Woodard	

L'attention des assurés est respectueusement appelée sur les avantages que leur offre cette Compagnie savoir:

1° Elle assure contre l'incendie et les dommages de rivières et de mers aux taux les plus modiques connus et au tarif.

2° Elle assure contre perte ou intérêt que de six (6) pour cent par an qu'il peut facilement obtenir par des placements, s'exigeant pas ainsi, pour les payer, de la prime d'assurance, comme des stations de la Compagnie—un grand avantage, attendu que la réalité double profits échoie aux assurés, ainsi qu'il se sa donne l'explication plus bas.

3° En outre de l'escompte comptant qu'il est d'usage d'accorder, la Compagnie distribuera, à la fin de chaque année fiscale,

CINQUANTE (50) POUR CENT

de ses profits nets "pro rata" parmi TOUS ceux qui, sur le montant des primes actuellement assurés 2m nov—6mD

MERCHANTS' MUTUAL INSURANCE COMPANY

OF NEW ORLEANS.

No 104 CANAL STREET.

TWENTY-NINTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1883 including insurance premiums of the previous year—	
On Fire risks	$248,848 76
On Marine risks	22,022 70
On River risks	22,912 63
Total premiums	$293,784 12
Less uncarned premiums	75,281 00
Net earned premiums 31st May, 1883	$218,503 12
Losses paid—	
On fire risks	$56,527 62
On marine risks	13,201 25
On river risks	4,495 50
Taxes and expenses, less interests	26,164 16
Reinsurances and returns premiums	16,100 26
	$116,488 79
Profit	$102,014 33

The company has the following assets:

Real estate	$244,820 53
Bank Railroad and other stocks	61,333 78
Notes secured by mortgage and pledge	149,320 00
Bills receivable	81,098 58
Premium in course of collection	36,450 06
Stock of Vallette Dry Dock Co	11,362 50
New Orleans Water Works Co	19,600 00
Louisiana Consols	15,426 25
City time	2,080 00
Judgments on mortgage notes	4,335 00
Cash on hand	82,579 62
	$688,334

The above statements is a just, true and correct transcript from the books of the company.
PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans, }
Sworn to and subscribed before me the 11th day of June, 1883.
JAMES FAREY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 11th day of June, 1883, it was resolved that in addition to the interest dividend of Ten Per Cent already paid to the stockholders, a further dividend of TWENTY-FIVE PER CENT. on the net earned participating premiums for the year ending May 31, 1883, be paid on the third Monday of July next.

—DIRECTORS—

P. MASPERO,	JNO. B. LALLANDE,
M. W. SMITH,	J. J. FERNANDEZ,
D. FATJO,	PAUL FOURCHY,
EDWARD TOBY,	D. A. CHAFFRAIX,
B. W. TAYLOR,	CHAS. LAFITTE,
	JOS. A. SHAKESPEAR.

13 juin—

L'UNION FRANÇAISE.

Bulletin du Bureau de Placement.

Travailleurs inscrits:
Cuisiniers, Vignerons, Jardiniers, Journaliers, Teinturiers, recommandé arrivés de France.

S'adresser, verbalement ou par lettre, au siège de la Société, rue des Remparts, près Dumaine, de 9 heures du matin à 3 P. M.

Observations.—Les travailleurs annoncés comprennent ceux qui sont déjà pourvus et ceux qui pourraient aujourd'hui par la Société Française de Bienfaisance de New York.

Tous les renseignements sont fournis gratis.
19juin—1an MarD

L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

—JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT
LE
SAMEDI MATIN
—ET—

contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunit en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine comptant beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS

EDITION QUOTIDIENNE

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75
Prime numéro	10 cents

On s'abonne à la semaine aux porteurs et les marchands de journaux.

ANNONCES.

Minimum d'insertion: 10 lignes.
Une première insertion.....$1 00
Chaque insertion subséquente.....75

Pour les annonces de commerce 25 pour cent d'escompte.

Pour les annonces au mois ou à l'année, ou traite de gré à gré avec l'administration du journal.

L'ABEILLE est le plus ancien journal de la Louisiane. Fondée en Septembre 1827, elle compte plus d'un demi-siècle d'existence.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles en Europe, partout enfin où on parle français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours en outre des matières politiques, littéraires et locales—

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

La Liste des voyageurs arrivés dans les principaux hôtels,

La Liste des voyageurs partis par chemins de fer.

BUREAUX ET ATELIERS

73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

G. T. Beauregard Joseph Bayle et D. A. S. Vaught, commissaires de la banque in banqueroute, John Hedden et Joseph A. Shakespeare et Aiden McLellan, curateurs testamentaires de John Hedden, décédé, étant subrogés au district T. Beauregard, Joseph Bayle et D. A. S. Vaught, commissaires de la Banque de bâtiments liquidation, versus Charles H. Dolsen et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 5 611—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, au plus offrant et dernier enchérisseur, au comptant, en monnaie des Etats-Unis, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans la Première District de cette ville, le

MARDI, 25 septembre 1883,

à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre lots de terre situés dans le sixième district de cette ville, dans l'îlot désigné par le numéro cent quatre-vingt-douze et compris entre les rues Magazine, Constance, Valmet et Belcastel, et désignés par les numéros neuf, dix, onze et douze. Le lot numéro neuf mesure trente pieds quatre pouces de face sur la rue Belcastel, sur une profondeur de quatre-vingt six pieds. Le lot numéro dix mesure trente pieds six pouces de face à la rue Belcastel, sur une profondeur de quatre vingt six pieds. Le lot numéro onze mesure trente cinq pieds de face à la rue Magazine, sur une profondeur et façade à la rue Belcastel de cent pieds, sur lesquelles sont les dits lots de terre, formant ensemble un carré et se mesure trente deux pieds de face à la rue Magazine, sur une profondeur de cent pieds, le tout entre lignes parallèles. Etant la même propriété acquises par le défendeur dans cette affaire, de John M. Gould par un acte passé pardevant C. T. Soulié, notaire, en la dite ville, le 9me jour d'octobre 1851.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
1er sep—1 8 15 22 29—oct 2

John M. Braun vs. H. Otto Schoeter

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 9 145.—En vertu d'un Writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci dessus, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, dans la Premier District de cette ville, MARDI, 25 septembre 1883, à midi, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:—

Deux lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlot numéro six cent quatorze qui est borné par les rues Bernadotte, Bienville, St-Antoine et Douane. Les dits lots sont désignés par les numéros quatre cent quinze (415 et 17) sur un plan annexé à un acte passé en l'étude de Théodore